

ENTRE

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

255, boul. Crémazie Est, bureau 750, Montréal (Québec), H2M 1L5 Canada
Tél. : (++) 1.514.270.7110 — info@reseau-environnement.com

réservé à l'administration

Société

Représentée par

de membre (si applicable)

ET L'EXPOSANT

Adresse complète

Téléphone

Poste

Courriel

Nom de la personne-ressource

Courriel

Site internet de la société

Téléphone

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Veillez inclure une courte description de votre organisation (maximum de 50 mots) en français ET en anglais.

LOCATION D'ESPACE

ESPACES DE KIOSQUE 10 X 10 PIEDS



Option A - Membre

x 3 585 \$

= \$ CA + taxes

Option A - Non-membre

x 3 935 \$

= \$ CA + taxes

Comprend tapis et mur de fond blanc. *Électricité non incluse.

* Réservez avant le 15 novembre 2020 et obtenez un rabais de 300\$ sur votre espace de kiosque.



Option B - Membre

x 3 915 \$

= \$ CA + taxes

Option B - Non-membre

x 4 265 \$

= \$ CA + taxes

Comprend tapis, mur de fond blanc, un (1) comptoir, deux (2) tabourets et bannière avec nom de l'exposant et # de kiosque. *Électricité non incluse.

* Réservez avant le 15 novembre 2020 et obtenez un rabais de 300\$ sur votre espace de kiosque.

400 pi² et plus

Option C - Membre

x 33 \$ pi²

= \$ CA + taxes

Option C - Non-membre

x 36 \$ pi²

= \$ CA + taxes

* Réservez avant le 15 novembre 2020 et obtenez un rabais de 3\$ le pi² sur votre espace de kiosque. Espace vide sans tapis ni mur de fond.

ESPACE PRIVILÈGE

Indiqué en jaune sur le plan

x 100\$

= \$ CA + taxes

ÉLECTRICITÉ

Une (1) prise de 15 A

x 160 \$

= \$ CA + taxes

(avant le 5 mars 2021)

Une facture avec les taxes vous sera envoyée après la réception du contrat signé.

TOTAL

= \$ CA + taxes

CHOIX D'EMPLACEMENTS

1^{er} choix :

2^e choix :

3^e choix :



Americana

22 AU 24 MARS 2021

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE D'EXPOSITION

ACHAT À LA CARTE

Espace start-up

- Les jeunes entreprises sont invitées à soumettre leur candidature pour obtenir une place à tarif préférentiel au sein de cet espace. Faites vite, les places sont limitées! Pour en profiter, votre entreprise devra répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Avoir débuté la commercialisation de son produit depuis 6 à 18 mois;
- Employer un maximum de six (6) travailleurs permanents;
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à un (1) million de dollars canadiens;
- Être entièrement propriétaire des droits de la propriété intellectuelle du projet;
- Être âgé d'au moins 18 ans.

Vecteur Environnement, la revue des spécialistes de l'environnement au Québec.

Distribuée aux participantes et participants d'Americana.

- 1 page - 2 300 \$ ½ page - 1 775 \$ ¼ de page - 925 \$

Bannière publicitaire infolettre envoyée aux participantes et participants.

- 1 bannière 600px (largeur) X 250px (hauteur) / 72 DPI – fichier JPG 1 200 \$

MODALITÉS DU CONTRAT

CONTRAT :

La présente demande d'emplacement, une fois qu'elle aura été confirmée, constituera un contrat conclu entre l'« Exposant » et Réseau Environnement ci-après appelés les « Organisateurs ». Cette annexe fait partie intégrante du contrat. Les parties conviennent que le plan initial des espaces peut être révisé et modifié par les Organisateurs. Les taxes fédérale et provinciale ne sont pas incluses dans les montants mentionnés et doivent être ajoutées. Une copie du contrat peut être transmise par courriel afin de confirmer votre réservation mais l'emplacement des espaces sera attribué uniquement à la suite de la réception du paiement complet.

MODALITÉS DE L'EXPOSITION :

L'espace d'exposition ne peut être sous-loué par l'Exposant sans la permission écrite des Organisateurs. L'Exposant convient qu'il n'y aura pas d'entrée ou de sortie de biens ni de démantèlement du kiosque pendant toute la durée de l'exposition et que le kiosque doit demeurer intact jusqu'à la fin de l'exposition, soit jusqu'à 15h00 le 24 mars 2021. L'Exposant accepte également de retirer son matériel du Palais des congrès dans les délais prescrits, et il convient que dans le cas contraire, il remboursera les frais supplémentaires encourus par les Organisateurs.

GUIDE DE L'EXPOSANT :

Les Organisateurs transmettront à l'Exposant un guide contenant les consignes aux exposants relativement aux services offerts pendant l'assemblage et le démantèlement des kiosques, et ce 3 mois avant l'événement. Ces informations seront aussi disponibles sur le site Internet de l'événement : americana.org

POLITIQUE D'ANNULATION :

Aucun espace d'exposition ne sera annulé à moins que les Organisateurs n'aient reçu un avis écrit à ce sujet. Il n'y aura pas de remboursement des frais d'exposition après le 22 février 2021. Si un Exposant dont la demande a été traitée désire annuler avant le 22 février 2021, un remboursement des frais de location moins un montant équivalent à 15 % sera effectué. En cas

d'annulation de l'événement par les organisateurs, les exposants seront remboursés en totalité.

Dans le cas où le salon Americana serait transformé en salon virtuel, trois options sont proposées par Réseau Environnement :

1. Remboursement partiel de la différence des frais d'exposition virtuels et physiques
2. Report et crédit des frais d'exposition pour la prochaine édition d'Americana (Americana 2023)
3. Remboursement total des frais d'exposition (uniquement en cas d'interdiction de l'événement par les autorités gouvernementales)

RESTRICTIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS :

Les Organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'interdire des expositions qui, de leur avis, ne sont pas pertinentes ou vont à l'encontre de l'esprit du colloque ou de l'exposition. Ils peuvent interdire toute exposition qui devient inadmissible ou qui entrave les expositions adjacentes ou d'autres activités. Les entrevues, les démonstrations, la distribution de documents, de fournitures, de souvenirs, etc. doivent se faire à l'intérieur de l'espace du kiosque. L'Exposant convient de s'assurer qu'il y aura au moins un représentant dans le kiosque en tout temps durant les heures d'ouverture. Les Organisateurs ne seront pas responsables des pertes, des dommages ou blessures subis par quiconque ou touchant quoi que ce soit, ces pertes, dommages ou blessures ayant été causés par l'Exposant ou par son personnel. L'Exposant sera responsable de tout dommage causé au Palais des congrès.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

Suite à la signature de ce présent contrat, une facture avec les taxes vous sera envoyée. Votre espace sera confirmé seulement lorsque le paiement complet sera reçu.



Americana

22 AU 24 MARS 2021

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE D'EXPOSITION

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Après lecture et acceptation des conditions et modalités du contrat, le signataire, dûment autorisé à agir aux fins des présentes, accepte de s'y conformer.

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Veillez retourner la copie signée du formulaire par courriel
à americana@opcevenements.com

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez-nous :

americana@opcevenements.com

514.285-1922